



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
RÉGION GUADELOUPE

oooooooooooo

Séance plénière du jeudi 29 mars 2018

*** **

AVIS

1^{ère} réunion plénière
du Conseil Régional de la Guadeloupe
de l'année 2018

jeudi 29 mars 2018 - Hôtel de Région

Présenté par
Madame Lucette VAIRAC
Présidente
du

Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe

**LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE**

- Vu la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;**
- Vu le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;**
- Vu la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;**
- Vu la saisine du conseil régional en date du 16 mars 2018 référencée PCR-AR/DGSA/DA-MC/AL/CR/17 - portant sur :**

1. Installation d'un nouveau conseiller régional;
2. Adoption des PV du 30 novembre et du 27 décembre 2017;
3. Présentation du plan pluriannuel d'investissements 2018 /2020
4. Questions diverses.

Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du lundi 26 mars 2018, à l'Espace Régional a, sous la présidence de Lucette VAIRAC, présidente du CCEE, émis les observations et avis ci-après.

Etaient Présents et représentés (18):

Mmes : Joëlle BARTEBIN ; Pauline COUVIN-ASDRUBAL ; Gilberte FRENAY ; Dominique MOUNIEN ; Mylène MUSQUET ; Lucette VAIRAC

MM : Hilarion BEVIS-SURPRISE; Gustave BYRAM ; Alcide DONNAT; Michel GEOFFROY ; Jean-Jacques JEREMIE ; Claude KIAVUE ; Félix LUREL ; René PHILOGENE ; Joël RABOTEUR ; Alex RODEF ; Jack SAINSILY ; Alain SOREZE.

***Après vérification de la liste d'émargement, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer, en formation plénière, sur :
la présentation du plan pluriannuel d'investissements 2018 /2020***

AVIS

sur

Le Plan Pluriannuel d'Investissements 2018/2020

La Présidente et les membres du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement remercient le directeur général des services-adjoint M. José GAYDU et les directeurs généraux adjoints Mme Monique APAT et M. André BON de leur avoir apporté les éclairages indispensables à la bonne compréhension du PPI soumis à leur réflexion.

Le PPI 2018-2020 constitue un document de grand intérêt en termes de visibilité des actions et des projets qui seront soutenus et financés.

Education Recherche et Sport

Le CCEE salue les efforts consentis par le conseil régional en direction des lycées et des installations sportives. Il encourage néanmoins la Région Guadeloupe à entamer toutes les démarches nécessaires afin d'optimiser la gestion de l'eau et des énergies dans l'ensemble des bâtiments qu'elle administre. En particulier, le développement de l'utilisation des énergies renouvelables et la sécurisation de l'approvisionnement en eau devraient y être clairement affichées comme une priorité.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'engagement de la Région Guadeloupe dans la création d'un Campus Santé est une excellente initiative.

Compte tenu des enjeux que ce projet représente pour le territoire, cet engagement devrait être renforcé si cela s'avère nécessaire.

Prenant en considération les multiples défis énergétiques auxquels la Guadeloupe est confrontée, le CCEE souhaite également que l'actuelle formation d'ingénieurs de l'université des Antilles dont les deux cursus, systèmes énergétiques et matériaux, sont accrédités par l'Etat se voie renforcée par la construction prochaine d'une école d'ingénieurs.

Quant au sport, le CCEE prend acte des efforts de la Région pour doter, équitablement, l'ensemble du territoire des équipements basiques et nécessaires à la pratique du sport. Il préconise toutefois que parallèlement à ces investissements, la Région s'engage dans des projets plus structurants, d'envergure Régionale, au sens caribéen. Le besoin d'un stade aux normes internationales et d'un parc aquatique est aujourd'hui avéré.

A côté de ces investissements en infrastructures, le CCEE souhaite que se créent des partenariats entre la Région et les Collectivités concernées, pour assurer le fonctionnement efficient et durable, l'entretien, la formation et la création d'emplois induits par ces investissements.

Plusieurs projets d'investissement n'apparaissant pas dans le PPI 2018-2020 suscitent l'intérêt des membres du CCEE et méritent d'être discutés. A cette fin les conseillers souhaitent que des réunions de travail soient organisées avec des cadres politiques et administratifs de la Région en vue de l'intégration des propositions concertées, dans un PPI révisé.

Culture, communication et Patrimoine

Bien qu'ayant conscience des efforts consentis par l'exécutif Régional pour la mise en œuvre de grands projets structurants essentiels au développement économique, social et environnemental de la Guadeloupe, le CCEE note que ce PPI reste modeste en matière d'investissements culturels et déplore la faiblesse en équipements culturels programmés par la Région.

Le seul million d'euros envisagé par le PPI pour financer les collections et œuvres d'art du Mémorial ACTE ne nous semble pas être en rapport avec la vivacité culturelle guadeloupéenne.

La culture est une ressource économique vitale pour la Guadeloupe et l'attractivité de notre territoire passe par son dynamisme culturel. «Un peuple sans culture est un peuple sans âme.»

L'absence d'un espace d'expression artistique est flagrante dans notre pays, hormis quelques soubresauts initiés et portés par certains artistes. Dans toute destination qui se veut touristique par excellence, les artistes disposent d'une vitrine où ils peuvent montrer leurs savoir-faire, leurs talents. Ce type d'espace permanent d'expression semble déficient sur le territoire. Il importe d'associer des artistes à la politique culturelle globale menée par la Région, afin que l'originalité de nos arts soit mieux mise en exergue.

L'édification d'une Agence Régionale de Diffusion Artistique pluridisciplinaire (dont le CEDAC serait partie prenante) faciliterait - comme dans d'autres régions- la circulation des œuvres et la diffusion des artistes au sein de l'archipel, ainsi qu'à l'export.

Le CCEE attire l'attention sur la nécessité d'encourager la création et de promouvoir l'éducation artistique en Guadeloupe.

Environnement et Cadre de Vie

La Région a créé le service de l'Eau en 2017 et aux côtés des EPCI, elle dotera la Guadeloupe de 8 déchèteries supplémentaires de 2019 à 2022.

Le CCEE prend acte de ces évolutions, traduisant une croissance de l'engagement Régional dans le champ environnemental. Cependant, le CCEE souhaite que la Région s'assure d'une répartition équilibrée des équipements sur l'ensemble de l'archipel de la Guadeloupe.

En outre, la gestion des déchets doit s'appuyer sur une stratégie globale qui prend en compte la dynamisation de la filière de recyclage des déchets dans le contexte d'une économie circulaire.

Dans le domaine de l'eau, il convient de noter, avec satisfaction, que les engagements souscrits pour le plan d'urgence de 71 millions d'euros sont matérialisés dans le PPI. Toutefois, le CCEE préconise, à l'image des transferts de maîtrise d'ouvrage effectués pour les déchèteries, que la Région œuvre fortement pour que lui soit transférée la maîtrise d'ouvrage ou, à défaut, de constituer des groupements de maîtres d'ouvrage où elle se positionnerait en mandataire.

Le CCEE prend acte des investissements programmés pour les infrastructures routières, et espère que cette programmation financière pluriannuelle s'inscrira dans un SRIT révisé.

Le programme Océan est un dispositif Régional de développement durable, s'inscrivant dans le cadre de l'économie bleue pour la mise valeur, l'entretien, l'animation et la gestion des plages et sites remarquables du littoral.

S'agissant de l'aménagement des plages de Guadeloupe, le CCEE préconise la mise en place d'un volet gestion et entretien des plages, avec des moyens techniques appropriés.

Il demande aussi que les préconisations formulées par les gestionnaires d'espaces soient prises en compte pour :

- la revégétalisation ou la reconquête de la biodiversité,
- la canalisation des flux et de la circulation des véhicules,
- l'éclairage adapté.

Ces préconisations valent aussi pour les travaux d'enrochements. Et pour ceux à venir, le CCEE propose que la Région, dans une démarche de reconstitution de la biodiversité, utilise les résultats des études, notamment de génie écologique, qui promeuvent des solutions douces et moins coûteuses dans cadre de la protection du littoral.

Pour ce qui est du transport, le CCEE, prenant acte du projet de «bus des mers » comme alternative de mode de déplacement dans notre archipel, souhaiterait disposer de documents stratégiques de planification et d'information sur les orientations Régionales dans ce domaine.

La Région Guadeloupe , pilote en matière d'énergie, notamment dans le cadre de l'habilitation qui lui a été donnée, se doit d'être exemplaire et d'atteindre ses objectifs d'autonomie énergétique fixés pour 2030.

Aussi le CCEE souhaiterait-il être rendu destinataire des projections de la Région inscrites dans la PPE en espérant que celle-ci soit porteuse d'actions fortes et emblématiques en matière d'énergie.

Pour conclure, le CCEE prend acte de l'implication de la Région à travers ce programme pluriannuel d'investissements pour l'aménagement de notre territoire.

Avec plus de 760 millions d'euros sur ces trois prochaines années le PPI laisse entendre au monde économique qu'une relance effective s'opérera. Il apparaît toutefois au CCEE qu'il devrait, au-delà, permettre de résorber les grands maux qui minent notre pays, comme :

- la question stratégique des déchets,
- la question de l'eau, vitale pour la Guadeloupe, car source de vie et moteur de l'économie.
- la question de la mobilité sur l'Archipel,

Le CCEE considère qu'il y a lieu d'envisager un accompagnement conséquent et durable des collectivités majeures et de l'Etat, pour que les guadeloupéens puissent enfin disposer de tous les éléments constituant le cadre de vie de qualité, qu'ils sont en droit d'attendre.

Le PPI pourrait constituer une opportunité et la genèse d'une stratégie dynamique de la Région en termes d'activités et de création d'emplois.

Et pour terminer, Monsieur le président, le CCEE plaide pour une intercession de la Région et de l'ensemble des élus de la Guadeloupe, d'une part pour la réhabilitation de l'offre de soin et de son caractère universitaire sur le territoire, et d'autre part, pour les échouages massifs des sargasses qui envahissent à nouveau nos côtes.

Basse-Terre, le 26 mars 2018

**La présidente du Conseil de la Culture de
l'Education et de l'Environnement
Lucette VAIRAC**

